



G 2022-08-01

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-285900023-20220711-G2022_08_01-AR

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du 10 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 22/12/2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu les nominations recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de bibliothécaire au titre de la promotion interne pour l'année 2022 est arrêtée comme suit :

Commune d'Anzin : Madame CAZIN Valérie

Article 2: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le
Le Président,

11 JUL. 2022


Signé par : Eric DURAND
Date : 11/07/2022
Fonction : Président du CG59

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.